



# Rapport d'activités 2014 de la Plateforme Pour une autre PAC

Groupe PAC 2013  
2B rue Jules Ferry – 93100 Montreuil  
Tél. +33 608 831 235  
[www.pouruneautrepac.eu](http://www.pouruneautrepac.eu)

La plateforme Pour une autre PAC a été soutenue depuis 2008 par :



# **I - Introduction**

## **A propos de la plateforme Pour une autre PAC**

La plateforme Pour une autre PAC a impliqué vingt-cinq organisations françaises de protection de défense de l'environnement, d'agriculture et de développement durables, de solidarité internationale ainsi que des mouvements ruraux sur la réforme de la PAC pour la période 2014-2020 (liste en annexe).

Constitué à la fin de l'année 2007 pour peser en France sur les orientations de la Politique agricole commune (PAC), cette plateforme s'est progressivement fait reconnaître comme un interlocuteur des pouvoirs publics et des autres parties prenantes (ONGs, syndicats, autres plate-formes...).

Les fonctions qu'a remplies cette plateforme peuvent se résumer ainsi :

- animer un dialogue entre organisations françaises : proposer un espace de débat
- décrypter les mécanismes de la PAC : fournir une expertise dans le monde associatif
- vulgariser les enjeux relatifs à la réforme de la PAC : expliquer la PAC « pour les nuls »
- européaniser les enjeux de la réforme : s'articuler avec des réseaux européens d'ONG
- élaborer des propositions de réforme de la PAC : mobiliser une expertise collective
- sensibiliser, interpeller et convaincre les décideurs : construire un réseau d'influence

La plateforme Pour une autre PAC a été soutenue depuis 2007 par la fondation JMG, entre 2008 et 2013 par la FNH et le WWF. Il a été également soutenu par : la Fondation de France, la Fondation Nature et Découvertes, la Fondation Patagonia, la Fondation Léa Nature, la Fondation Heinrich Boll et la Fondation MAVA. En 2012, la Fondation François Lemarchand a apporté son soutien à nos activités. La plateforme Pour une autre PAC remercie chaleureusement les fondations qui soutiennent ses activités.

## **Contexte de l'année 2014**

Lors de l'AG de l'association PAC 2013 en mai 2013, nous avons annoncé que la plateforme ne serait plus en mesure de travailler sur la PAC comme nous l'avons fait depuis 2008. Le processus de réforme de celle-ci touchant à sa fin, les fondations qui l'avaient soutenue n'ont pu s'engager pour péreniser leur soutien sans nouveau projet suffisamment mobilisateur dans la société civile.

De fait à l'issue de l'accord politique de juin 2013, de nombreuses associations ont exprimé leur déception à l'égard des résultats de la réforme de la PAC, notamment sur les faibles avancées en faveur de l'environnement. Toutefois, d'autres organisations ont annoncé leur intention de continuer à s'impliquer dans la mise en œuvre de la réforme de la PAC en France, sur les aides directes du premier pilier et/ou sur les programmes de développement rural dorénavant gérés par les conseils régionaux.

A l'arrivée, relativement peu d'organisations de la plateforme ont donc continué à travailler sur la réforme de la PAC, et l'ont fait en dehors de la plateforme. Cette dernière a été mobilisée pour mobiliser les organisations sur des sujets précis ou pour amplifier un plaidoyer spécifique auprès des pouvoirs publics (cas de la conditionnalité des aides).

## II – Bilan des activités réalisées en 2014

### 1. Coordonner le dialogue sur la PAC entre les ONG françaises

#### - coordination : une période de transition

En 2014, la coordination de la plateforme a été assurée bénévolement par S. Féret, ce dernier ayant continué son activité au sein de la plateforme européenne ARC2020 et ayant ensuite occupé une mission salariée au CFSI.

Une réunion physique de coordination, une assemblée générale ainsi que deux réunions de coordination téléphoniques ont été organisées en 2014. Ces réunions sont des moments importants pour échanger les informations, débriefer les rendez-vous institutionnels, analyser la situation de la mise en œuvre de la PAC en France et les actions à entreprendre.

#### - coordonner la représentation des ONG auprès des pouvoirs publics

La plateforme a animé et coordonné quelques prises de position sur la mise en œuvre de la PAC auprès des pouvoirs publics, notamment sur le verdissement, la conditionnalité et les critères d'éligibilité aux aides de la PAC.

#### - interventions et formations

En 2014, le coordinateur a dispensé 10 interventions (contre 27 interventions l'année précédente) :

#### - Interventions et débats publics sur la réforme de la PAC

06/02/2014 : intervention à l'AG de l'AFOCG Vendée, 200 participants

22/05/2014 : intervention sur l'agroécologie auprès de l'association des juristes du droit de l'environnement (100 participants)

26/06/2014 : intervention auprès d'Eau et Rivières de Bretagne, Pontivy, 30 participants

28/09/2014 : intervention avec Yannick Jadot (député européen) à la foire bio de Muzillac, 80 participants

07/11/2014 : intervention au séminaire European land stewardship congress à Barcelone, 50 participants

20/11/14 : intervention auprès de la LPO lors du séminaire sur l'outarde canepetière à Chizé, 60 participants

#### - Renforcement des capacités et formations sur la PAC

11-12/02/2014 : cours sur la réforme de la PAC, CFPPA d'Obernai, 25 participants

24/04/2014 : intervention auprès des étudiants de Supagro, Montpellier, 25 participants

12/11/2014 : intervention auprès des étudiants de l'IEDES, Nogent sur Marne, 15 participants

19/11/2014 : intervention auprès des étudiants d'AgroCampusOuest à Rennes, 15 participants

## **2. Plaidoyer sur la réforme de la PAC et l'agroécologie**

### - Outils de communication

Aucun nouveau contenu n'ayant été publié en 2014 (seuls deux communiqués), la fréquentation du site web a logiquement chuté, passant de 16,000 visiteurs uniques fin 2013 à 8,600 visiteurs uniques fin 2014. Le nombre de pages vues est stable chute à 19,000 (contre 47,000 fin 2013).

Le compte twitter pouruneautrepac comptait environ 500 abonnés fin 2014, soit 100 de plus qu'un an auparavant.

Dans le cadre d'un programme d'information et de communication financé par la Commission Européenne, un document recensant les résultats de la réforme a été réalisé.

### - Communiqués de presse multi-ONG

Lettre ouverte au ministre de l'agriculture sur l'agroécologie (coord.) :

<http://www.pouruneautrepac.eu/2014/03/07/agro-ecologie-lettre-ouverte-au-ministre-de-lagriculture/>

Communiqué sur la mise en œuvre de la conditionnalité :

<http://www.pouruneautrepac.eu/2014/07/24/politique-agricole-commune-moins-de-prairies-moins-de-haies-moins-doiseaux-et-plus-de-co2-dans-nos-campagnes/>

### - Publications

- La réforme de la PAC de 2013, article de S. Féret publié dans la revue Economie Rurale (résumé de l'intervention réalisée en 2013 lors d'un séminaire de la SFER), avril 2014.

## **4. Continuer le lobbying sur les décideurs français et européens**

Durant l'année 2014, plusieurs organisations de la plateforme -Confédération Paysanne, FNCIVAM/RAD, FNAB et FNPNR notamment- se sont impliquées directement dans les négociations sur la mise en œuvre de la PAC, sur le 1er comme sur le 2<sup>nd</sup> pilier.

Elles ont participé aux réunions de travail ad-hoc avec le ministère de l'agriculture, sur les aides directes, le verdissement, la conditionnalité, les mesures environnementales et climatiques, les critères d'éligibilité, etc.

Si la plateforme n'a pas participé directement à ces discussions techniques, elle a fait des propositions sur le verdissement auprès des autorités en juillet 2014, et animé une discussion sur la cohérence des instruments mis en œuvre autour du verdissement.

A l'arrivée, très peu de nos propositions ont été prises en compte, les choix français en la matière ayant été guidés par le souci du ministre de l'agriculture de donner le maximum de flexibilité aux agriculteurs dans le choix des mesures (diversification des cultures, prairies permanentes, surfaces d'intérêt écologique), et non par le souci de l'efficience et de la cohérence environnementale.

- Lobbying sur les décideurs publics

14/04/2014 : réunion avec le cabinet de S. Le Foll

27/04/2014 : réunion du CSO présidée par S. Le Foll au MAAF (J. Racapé)

03/07/2014 : réunion technique avec les services de la DGPAAT

- Lobbying sur les décideurs européens

Joseph Racapé (Président de l'association PAC 2013) et Xavier Poux (administrateur de l'EFNCP) ont participé à une dizaine de réunions thématiques sur la PAC avec la Commission Européenne/DG Agri (dialogue civil) et les autres parties prenantes, pour représenter les organisations de protection de l'environnement (BEE et EFNCP).

## **5. Dialogue franco-allemand sur la réforme de la PAC**

Chaque année, une délégation de la plateforme française participe à la manifestation Wir Haben Es Satt organisée par les ONG allemandes fin janvier à Berlin. Cette manifestation ayant réuni plus de 35 000 personnes, est une grande opportunité pour

En janvier 2014, le coordinateur de la plateforme a organisé une réunion entre ONG allemandes et le ministre français de l'agriculture Stéphane Le Foll à l'ambassade de France de Berlin. Les sujets abordés ont été la PAC, l'agroécologie et le projet de traité commercial et d'investissement transatlantique.

Pour rappel, les objectifs de ce dialogue entre les plateformes françaises et allemandes sont :

- améliorer la compréhension des enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux, ruraux dans nos deux pays respectifs,
- échanger des informations et mener une veille informationnelle sur les positions respectives de nos gouvernements
- faire progresser les deux plate-formes sur des positions communes liées à l'avenir de la PAC après 2013,
- contribuer à stimuler le débat public en France et en Allemagne sur l'avenir de la PAC.

### Dates clefs

19/01/14 : manifestation à Berlin contre l'agriculture industrielle : 'Wir Habben Es Satt !' (avec J. Racapé et S. Féret), 35,000 personnes

19/01/14 : rencontre entre les ONG allemandes et Stéphane Le Foll à Berlin

### III - Annexes

- On en a parlé dans la presse en 2014

<http://blog-experts.ecocert.com/?p=453>

<http://www.lhemicycle.com/4495-traite-transatlantique-la-transparence-dans-lopacite/>

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250267345411&cid=1250267342949&np=ex3403989>

<http://www.generations-futures.fr/agriculture/pac-toujours-moins-de-verdissement/>

<http://civiq.over-blog.com/2014/11/les-paysans-sont-deprimes-et-le-font-savoir-le-gouvernement-s-inquiete.html>

<http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/?p=3640>

- Liste des organisations du Groupe PAC 2013

Agir pour l'environnement

Les Amis de la Terre

CCFD – Terre Solidaire, (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

CFSI (Comité français pour la solidarité internationale)

Chemineurs Solidaires

Confédération Paysanne

CMR (Chrétiens en monde rural)

Réseau Cohérence

Environnement, démocratie et développement durable (E3D)

European Forum on Nature Conservation and Pastoralism (EFNCP)

FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France)

FNCIVAM (Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural)

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux

Généralisations Futures

GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques)

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Mouvement inter-régional des AMAPs (MIRAMAP)

Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC)

Peuples Solidaires

4D (Dossiers et débats pour un développement durable)

Réseau Action Climat France

Réseau agriculture durable

Solidarité

Terre de liens

WWF-France

- courrier au ministre de l'agriculture sur la mise en œuvre du verdissement

**Monsieur Stéphane Le Foll**

Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la  
Forêt

78, rue de Varenne

75349 Paris 07 SP

Contact : [samuel.feret@pouruneautrepac.eu](mailto:samuel.feret@pouruneautrepac.eu)

Tel. 06.08.83.12.35

Montreuil, le 11 juillet 2014

Monsieur le ministre,

Sur proposition de madame la directrice de la DGPAAT, nous avons participé le 3 juillet à une consultation bilatérale sur le verdissement du 1<sup>e</sup> pilier de la PAC, afin de nourrir la réflexion des services et faire part de nos propositions relatives à la mise en œuvre des trois mesures que sont la diversification des cultures, le maintien des prairies et pâturages permanents et enfin les surfaces d'intérêt écologique.

Nous y avons rappelé notre attachement aux principes qui doivent guider les choix que les autorités françaises doivent notifier à la Commission avant le 1<sup>er</sup> août, à savoir: la cohérence, l'impact environnemental et la crédibilité du dispositif.

**Le verdissement doit être cohérent avec la feuille de route fixée dans l'agenda agroécologique.** Il doit se traduire par une obligation de résultats tangibles permettant d'évaluer leur impact environnemental, notamment sur les points suivants :

baisser les consommations d'intrants chimiques et veiller au maintien sur le long terme de la fertilité des sols grâce à des systèmes de grandes cultures plus diversifiés ;

conserver les prairies et pâturages permanents et protéger en les valorisant, les prairies sensibles à haute valeur naturelle ;

maintenir et améliorer l'état de la biodiversité floristique et faunistique sur les surfaces de terres arables, en portant une attention particulière aux infrastructures agroécologiques arborées et semi-naturelles.

A l'issue de cet entretien, **il nous semble clair que ces objectifs ne pourront être atteints par le verdissement des aides directes, tel qu'il est envisagé qu'elles soient mises en œuvre en France.** En effet, plusieurs pistes évoquées par vos services contredisent

frontalement les engagements de l'agenda agroécologique que vous exposez dans vos discours et marquent même un net recul par rapport aux règles environnementales et écoconditionnelles actuelles pour l'éligibilité aux aides directes.

Ainsi,

**- sur la diversification des cultures :**

Après le rejet prévisible de la demande de certification environnementale du mulching après récolte de maïs par les services de la Commission Européenne, nous estimons que la France serait dans l'erreur à soutenir une possible nouvelle demande d'exemption pour les monocultures de maïs. Cela nous semble d'autant plus inopportun que nous savons notamment que des coopératives agricoles du Sud-Ouest de la France anticipent une baisse de la production de maïs et s'engagent d'ores et déjà dans une stratégie de diversification, une initiative que nous ne pouvons que saluer.

**- sur le maintien des prairies et pâturages permanents (PP) :**

La proposition d'un ratio de maintien des PP est contre-productive et inefficace au niveau national. Lorsque le ratio inter-annuel de certains départements chute de plus de 5 % depuis 2005 (cas de nombreux départements comme la Corrèze, la Manche...), le ratio national permet un lissage qui compense les tendances baissières de ces départements.

La BCAE VI (supprimée à compter de 2015) stipule que le seuil de 5 % n'est en aucun cas un droit à retourner pour cultiver des céréales, mais une tolérance au titre des seules contraintes du parcellaire. Ainsi, nous avons expliqué à vos services combien cette pratique de céréalisation, défiait le bon sens et l'efficacité économique des exploitations (mise en culture de terres marginales).

Dès lors, comme discuté il y a déjà plusieurs mois, nous proposons de retenir un ratio régional, avec autorisation de retournement dès que le seuil de 5 % est franchi. La publicité de l'évolution des prairies à un niveau fin — celui du département *a minima* — devra activement être promue par le ministère de l'agriculture.

Sur les prairies sensibles, nous soutenons la désignation de PP sensibles hors Natura 2000, à condition que des MAEC puissent être proposés aux agriculteurs des zones concernés, notamment ceux exploitant des prairies à haute valeur naturelle, afin de rémunérer leurs engagements éventuels en matière de gestion des espèces à intérêt faunistique et floristique. En outre, la cartographie désignant ces zones devra être rendue publique.

**- sur les surfaces d'intérêt écologiques (SIE) :**

Nous avons alerté vos services sur les risques d'inclure des cultures de production dans les SIE, qu'il s'agisse notamment de cultures intercalaires ou de cultures fixatrices d'azote. Ces



risques sont de plusieurs natures :

- **les surfaces intercalaires ont déjà un caractère obligatoire dans les zones vulnérables** définies au titre de la directive Nitrates. Dès lors nous n'en n'attendons rien de plus pour leur supposé bénéfique sur la biodiversité sur les terres arables, lorsque de surcroît, leur destruction courante se pratique par l'utilisation d'herbicides.

- les cultures fixatrices d'azote peuvent être éligibles sans tenir compte des méthode de production choisis, ce qui fait que **des pesticides peuvent être employés sur des surfaces dites écologiques**.

- la qualification des cultures intercalaires et des cultures fixatrices d'azote pourrait, pour une majorité d'exploitations à dominante céréalière, suffire à obtenir les 5 % de surfaces réglementaires, sans qu'aucune infrastructure arborée ou semi-naturelle ne soit réglementairement nécessaire. Ce serait là un **signal extrêmement négatif et préjudiciable à l'encontre des éléments paysagers constitutifs de la diversité agricole de notre pays**, et qui une fois de plus ferait fi de la communication menée auprès des agriculteurs sur les SET jusqu'ici (conditionnalité).

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur certains doublons entre instruments réglementaires et financiers, qui nuisent à une politique agroécologique :

- quelle avancée vise-t-on en rendant éligible comme SIE pour le paiement vert une culture intercalaire déjà imposée dans le cadre de la conditionnalité ?
- de même, quelle lisibilité d'inclure dans les SIE une culture fixatrice d'azote bénéficiant déjà d'un soutien à la production par les aides couplées ?

Afin d'atténuer ces risques et de supprimer ces doublons, nous avons proposé :

- **d'exclure les cultures intercalaires et celles fixatrices d'azote de la liste des SIE.**
- **de fixer un objectif minimum de 75 % de SIE fixes (éléments pérennes du paysage) sur chaque exploitation**, afin de prolonger les acquis des SET et de d'éviter leur démantèlement (arrachage d'arbres, de haies...) ; nous demandons pour ce faire que les autorités françaises en clarifient rapidement la faisabilité juridique, puisque ni le règlement de base ni l'acte délégué ne mentionnent cette possibilité.

Monsieur le ministre, de façon plus générale, nous sommes favorables à votre projet agroécologique. Nous pensons qu'il constitue le pilier indispensable de l'avenir de l'agriculture et du pacte renouvelé et nécessaire entre la société française et sa politique agricole.

L'agroécologie requiert un changement de pratiques, mais aussi une ambition de l'action gouvernementale que vous avez initiée. Dès lors sur la mise en œuvre du verdissement, **l'assouplissement des « charges administratives » qui pèsent sur les agriculteurs, ne**

**saurait justifier des décisions allant à son encontre. De plus, en vidant d'exigences minimales le verdissement, vous risquez de démotiver les agriculteurs engagés dans l'agroécologie au lieu d'impulser un verdissement confortant leurs choix.**

Le verdissement des aides de la PAC, ce n'est pas de l'écologie punitive. Ce doit être le volet indispensable du contrat social entre les agriculteurs et les pouvoirs publics reposant sur des règles claires, transparentes et évaluées selon une périodicité à fixer.

**Monsieur le ministre, nos organisations ne sauraient cautionner une mise en œuvre du verdissement qui marquerait un grave recul des actions en faveur de l'agro-environnement en France.**

Vous avez défendu le principe de verdissement dans la négociation communautaire de la réforme de la PAC et nous vous en savons gré. Mais cette défense seule est vide si, sur l'ensemble de ces points relatifs à sa mise en œuvre, vous ne montrez pas de détermination, d'exemplarité et de fermeté, pour que les choix français rendent service à l'agroécologie que vous défendez.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement que vous estimez utile.

Veillez recevoir monsieur le ministre, l'expression de notre sincère considération.